



Société des Régates de Vannes

Fondée en 1843

allée des Frères Cadoret

île de Conleau

Association déclarée d'utilité publique (11.02.1886)

56000 VANNES

Mob 06 07 80 22 78

Email srv.vannes@gmail.com

Site <http://srv.srvannes.fr>

Club FFV 56009

Club FFH 2388

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE VOILE LEGERE 2017-2020

Nom de la compétition : Tour Autour du Golfe 2018 « TAG »

Dates complètes : du 23 au 24 Juin 2018

Lieu : Golfe du Morbihan / Arradon

Autorité Organisatrice : SRV

Grade : 5 A

Régate inscrite au Championnat des GUEPARDS

Terminologie

Le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau.

1. REGLES

La régata sera régie par :

1.1 Les RCV 2017-2020

1.2 L'avis de course

1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.

1.3 Les règlements fédéraux.

1.4 Le règlement sportif de la classe des GUEPARDS.

1.5 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé : dans les locaux du club « CNA » à Arradon.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le port d'Arradon

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Dates	Horaires	Désignation
Vendredi 22 juin	18h00	Confirmation des inscriptions
Samedi 23 juin	8h30 – 10h00	Confirmation des inscriptions
	10h00	Briefing
	11h00	Mise à disposition pour une ou plusieurs courses (sauf Minijis)
	14h00	Mise à disposition des minijis pour une ou plusieurs courses
	19h00	Repas des équipages
Dimanche 24 juin	9h00	Briefing éventuel
	10h00	Mise à disposition pour une ou plusieurs courses
	16h30	Remise des Prix

5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe servant de signal d'avertissement sont :

Rond A

Dériveurs divers : Pavillon Bleu
 Dériveurs traditionnels : Pavillon Fushias
 Guépards: Pavillon Guepard
 Skiffs et 505 : Pavillon Blanc siglé « Série »

Rond B

Minijis : Pavillon Minijis
 Open Bic : Pavillon Open Bic

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Parcours**.

La zone de départ est située devant Arradon à l'ouest de Logoden, entre Logoden et Holavre pour le premier départ.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe Parcours** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en **Annexe Parcours**.

8.3 **Bouée de dégagement** – Le comité de course se réserve la possibilité d'ajouter une bouée de dégagement pour chacun des parcours de type « raids ».

Si une bouée de dégagement est à passer, il sera hissé le pavillon « D », au bateau comité, au plus tard avec le signal préparatoire.

Si cette marque est à laissée à tribord, il sera également hissé, au même moment, un pavillon vert. En cas d'absence de ce pavillon vert, la marque sera à laisser à bâbord.

9. MARQUES

- 9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée seront les suivantes

Marque de départ	Marques de parcours	Marque d'arrivée
Rond A Bateau comité et Bouée Conique	Suivant l'annexe parcours	Bateau Comité et Bouée Conique
Rond B Bateau comité et Bouée Cylindrique Orange		Bateau comité et Bouée sifflet jaune

- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe Zone de course**.

11. LE DEPART

Les lignes du premier départ du matin pour les deux ronds seront différentes et situées toutes deux entre Arradon, Holavre et les Logoden

- 11.1 La ligne de départ **Rond A** sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la côté parcours de la bouée Conique à l'extrémité bâbord.
 La ligne de départ **Rond B** sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la côté parcours de la bouée cylindrique orange à l'extrémité bâbord.
- 11.2 **Bateaux en attente** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. Cette zone est située dans les 50 mètres sous le vent de la ligne de départ.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pavillon « O » - L'envoi du pavillon « O » sur un bateau comité situé à proximité d'une marque signalée par un * dans les annexes parcours signifie : « Rejoignez directement l'arrivée ». Les concurrents doivent alors franchir la porte formée par la marque et le bateau du comité puis rejoindre directement la ligne d'arrivée définie à « l'Annexe Parcours » et au point 13, sans respecter les marques et passages définies entre la position de la marque ou est envoyé le pavillon « O » et la ligne d'arrivée.

13. L'ARRIVEE

- La ligne d'arrivée se fera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée (9.1 des IC).

- Arrivée réduite entre un bateau du Comité de Course arborant un **pavillon S** et le côté parcours à la marque de parcours choisie par le Comité.

- **Pavillon jaune** Arrivée réduite en « eau libre », **Pour tous les parcours, l'envoi d'un pavillon jaune sur un ou plusieurs des bateaux de l'organisation signifie : « Attention, dirigez vous vers le bateau comité où une arrivée va être jugée »**. Cette arrivée réduite sera jugée entre le bateau du Comité de Course arborant un **pavillon S** et un **pavillon jaune** et le côté parcours d'une bouée sifflet jaune (minijis et open bic) ou d'une bouée conique blanche (autres séries).

Nota : Une fois que tous les bateaux auront passés cette ligne d'arrivée, un nouveau départ sera donné au plus vite (aux alentours de la Zone d'arrivée) pour poursuivre le parcours tel que défini. Une bouée de dégagement pourra être mise en place éventuellement

- **A toutes les marques de parcours**, signalées par un * dans les annexes parcours, il pourra être effectué un pointage officiel qui pourra servir de temps d'arrivée au cas où les conditions

ne permettent pas de finir la course. La mise en place de ce pointage officiel et la décision de l'utiliser sont de la responsabilité du seul comité de course.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

<i>Classe</i>	<i>Temps cible</i>	<i>Temps limite du premier pour finir</i>	<i>Temps limite pour finir après le premier de sa série</i>
Rond A	Sans Objet	Sans Objet	1h00
Rond B			0h30

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le local « accueil » du « CNA » au port d'Arradon.
Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau de sa série a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située dans le local « accueil » du « CNA » au port d'Arradon.
Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Evacuation des détritrus
 - Communication radio
- 16.6 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

17. CLASSEMENT

- 17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 17.2 **Courses retirées**
Lorsque 4 courses au moins auront été disputées et validées, une course sera retirée pour les classements généraux.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un émargement (sortie et retour) est mis en place uniquement **pour le rond B** sous le chapiteau suivant les modalités décrites ci-après :

- 18.1.1 **Emargement départ :**
 Pour le premier jour, la confirmation d'inscription tient lieu d'émargement départ
 Pour le deuxième jour, la signature des concurrents du rond B est obligatoire avant le premier départ
 L'émargement est ouvert une heure avant le premier signal d'avertissement
- 18.1.2 **Emargement retour :**
 Les concurrents du rond B doivent émarger dès leur retour à terre et au plus tard avant l'heure limite de dépôts des réclamations.
- 18.1.3 Pénalités pour non émargement : une omission à l'émargement entraînera une pénalité de 30 % du nombre des inscrits dans sa série.
 Cette pénalité est applicable :
 - à la première course courue du concurrent pour une omission d'émargement départ
 - à la dernière course courue du concurrent pour une omission d'émargement retour
 Ces pénalités seront appliquées sans instruction, ceci modifie la règle 63.1 des RCV.
- 18.1.4 Le comité de course du rond A assurera un émargement départ sur l'eau lors du passage à la première marque de parcours et le passage à l'arrivée ou l'abandon signalé tiendra lieu d'émargement retour pour le rond A
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3 Lorsque le Pavillon « V » est hissé au comité de course la procédure d'assistance d'urgence entre en application. Les directeurs d'équipes et entraîneurs devront se mettre à disposition du leader sécu. Ceci modifie Signaux de course. Lorsque cette règle est en application, l'instruction 23.1 des IC ne s'applique plus aux directeurs d'équipes, entraîneurs concernés.
- 18.4 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.
- 18.5 **Afin de garder une flotte homogène et par mesure de sécurité,** Si un bateau de l'organisation le demande, **un bateau en retard doit impérativement accepter la remorque proposée.** Le ou les bateaux remorqués seront classés sur la course après le dernier bateau régulièrement arrivé, dans l'ordre réel de leur position au moment du remorquage.
19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT
- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
20. **CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
21. **PUBLICITE**
 Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions suivantes : L'organisateur pourra fournir une publicité.
22. **BATEAUX OFFICIELS**
 Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :
Pavillon SRV sur le Rond A,
Pavillon CNA sur le rond B
23. **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

25. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

26. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Rond A :

Un classement dérivés divers. *Selon le nombre d'inscrits, l'organisateur se réserve le droit d'établir deux classements. L'un pour les dérivés dont le rating est inférieur ou égal à 0,934 et un autre pour ceux dont le rating est supérieur à 0,934.*

Un classement dérivés traditionnels en temps réel

Un classement Guépards en temps réel

Un classement Skiff et 505 en temps compensé

Il sera effectué en sus, par extraction du classement général, un classement pour les 4.000.

Rond B :

1 Classement au scratch « Open Bic »

1 Classement au scratch « Mini J »

1 Classement « handi », par extraction du scratch « Mini J »

1 Classement « jeunes (de 12 à 20 ans) » par extraction du scratch « Mini J »

1 Médailles pour chacun des trois premiers de chacun de ces classements

Le Premier Benjamin, pour les « Open Bic »

La première féminine, pour chacune des deux séries

Nota : l'organisateur se réserve le droit de donner un prix supplémentaire, suivant les inscrits et les conditions réelles de la régate.

27. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Le canal VHF de course est le canal VHF 69 rond A et 72 Rond B

Arbitres désignés :

PRO et Président du Comité de Course :	Luc HOUDET
Président du Comité de course Minijis et Open BIC :	Guy TOUREAUX
Président du Jury :	Antoine ROBERT
Commissaire aux résultats :	Christine MORVAN

ANNEXE « ZONES DE COURSE »*ROND A:*

Tout le golfe du Morbihan

ROND B (Open Bic et Minijis)

Entre Roguedas et Holavre, autour de l' Ile d'Arz , ainsi que la baie de l'ours

Il est interdit de naviguer dans les parcs à Huîtres

	<i>PM</i>	<i>BM</i>	<i>Coeff</i>
<i>Samedi 23 Juin :</i>	<i>16h27</i>	<i>10h05</i>	<i>56</i>
<i>Dimanche 24 Juin :</i>	<i>17h22</i>	<i>11h04</i>	<i>59</i>

CANAL VHF : 69 et 72